



DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EPFL DE LA SAVOIE

Liste des pièces à joindre

-
- Un courrier** de demande d'intervention **précisant le projet** de la commune et les motifs de sollicitation de l'EPFL comprenant :
 - Présentation rapide de la commune (population, superficie, intercommunalité, desserte, contexte urbain et environnemental...)
 - Exposé des éléments liés au projet urbain de la commune (documents d'urbanisme, PLH, SCOT, part du logement social...)
 - Identification des objectifs poursuivis à travers la présente convention :
 - description du (des) secteur(s) du (des) projet(s) visé(s) par la convention.
 - indication des orientations urbaines de la Collectivité sur ce(s) secteur(s).

 - Le questionnaire** ci-joint dûment rempli

 - Un relevé de propriété** (ou relevé parcellaire)

 - Un plan de situation et un plan de masse**

 - Un extrait du document d'urbanisme (PLU, POS ou carte communale) + règlement correspondant des zones concernées**

 - Le dernier compte administratif et le dernier compte de gestion approuvé**


 - L'avis des domaines** (s'il a déjà été demandé)

 - L'avis favorable de la commune**, pour les demandes émanant de la Communauté de Communes ou d'Agglomération.

Merci de renvoyer l'ensemble des pièces demandées à :

EPFL DE LA SAVOIE
25 Rue Jean Pellerin
CS 42623
73026 CHAMBERY Cedex

Pour toutes informations complémentaires, nous sommes à votre disposition au :

 04.79.25.23.38 – www.epfl73.fr

Destination principale de l'opération, durée et modalité de portage demandé :

AXE D'INTERVENTION	DUREE	DUREE SOLLICITEE	MODALITES DE REMBOURSEMENT	Taux de portage annuel HT
<input type="checkbox"/> Logement	Jusqu'à 10 ans* Les durées d'intervention varient en fonction de la nature de l'opération (construction neuve, réhabilitation, rénovation urbaine...).	<input type="checkbox"/> Remboursement par annuités constantes <input type="checkbox"/> Annuités minimum de 2 % les 3 premières années puis par annuités constantes	- De 0 à 4 ans : 1 % - De 5 à 7 ans : 1,5 % - De 8 à 10 ans : 2 %
<input type="checkbox"/> Développement économique	Jusqu'à 8 ans* Les durées d'intervention varient en fonction de la nature de l'opération et de sa localisation.	<input type="checkbox"/> Remboursement par annuités constantes <input type="checkbox"/> Annuités minimum de 2 % les 3 premières années puis par annuités constantes	- De 0 à 4 ans : 1,5 % - De 5 à 8 ans : 2 %
<input type="checkbox"/> Equipements publics	Jusqu'à 8 ans*	<input type="checkbox"/> Remboursement par annuités constantes	2 %
<input type="checkbox"/> Axe Lyon-Turin	Jusqu'à 15 ans*	<input type="checkbox"/> Annuités minimum de 2 %	2 %
<input type="checkbox"/> Développement touristique	Jusqu'à 10 ans* Les durées d'intervention varient en fonction de la nature de l'opération (réhabilitation d'équipement touristique ou intervention locale).	<input type="checkbox"/> Remboursement par annuités constantes <input type="checkbox"/> Annuités minimum de 2 % les 3 premières années puis par annuités constantes	1,5 %
<input type="checkbox"/> Espaces agricoles et naturels	Jusqu'à 18 ans*	<input type="checkbox"/> Remboursement par annuités constantes <input type="checkbox"/> Annuités minimum de 2 % les 3 premières années puis par annuités constantes	2 %
<input type="checkbox"/> Réserves foncières	Jusqu'à 6 ans*	<input type="checkbox"/> Remboursement par annuités constantes <input type="checkbox"/> Annuités minimum de 2 % les 3 premières années puis par annuités constantes	3 %

* L'appréciation de la durée d'une opération relève de la décision du conseil d'administration, après analyse de la demande motivée de la collectivité.

Cf. PPI joint



Destination du bâti

1- Envisagez-vous de solliciter l'EPFL pour réaliser des travaux sur le(s) bien(s) :

Oui Non Ne sait pas

Si oui, remplir le formulaire de demande de travaux (ci-joint)

2- Location envisagée : Oui Non Ne sait pas

Si oui : gestion par l'EPFL

gestion par la collectivité

3- Avez-vous déjà envisagé un cessionnaire final ? Oui Non

Si oui, merci de préciser :

Fait à....., le

Nom, prénom et fonction du signataire.....

Signature + cachet

LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2016-2020

Modalités d'intervention PPI 2016 - 2020

LES AXES D'INTERVENTION	DURÉE DU PORTAGE	MODALITÉS DE REMBOURSEMENT	TAUX DE PORTAGE ANNUEL (H.T.)
LOGEMENT	Les durées d'intervention varient en fonction de la nature de l'opération (construction neuve, réhabilitation, rénovation urbaine...) JUSQU'À 10 ANS ¹	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A terme² ou par annuités constantes pendant les 4 premières années de portage ➤ Par annuités constantes à partir de la fin de la 4^{ème} année de portage jusqu'à la fin du portage 	<ul style="list-style-type: none"> • 1% H.T. durant les 4 premières années de portage • 1,5% H.T. de la 5^{ème} à la 7^{ème} années de portage • 2% H.T. de la 8^{ème} à la 10^{ème} années de portage
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Les durées d'intervention varient en fonction de la nature de l'opération et de sa localisation JUSQU'À 8 ANS ¹	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A terme² ou par annuités constantes pendant les 4 premières années de portage ➤ Par annuités constantes à partir de la fin de la 4^{ème} année de portage jusqu'à la fin du portage 	<ul style="list-style-type: none"> • 1,5% H.T. durant les 4 premières années de portage • 2% H.T. de la 5^{ème} à la 8^{ème} années de portage
ÉQUIPEMENTS PUBLICS	Durée d'intervention maximale JUSQU'À 8 ANS ¹	➤ Remboursement par annuités constantes uniquement jusqu'à la fin du portage	• 2% H.T.
AXE LYON-TURIN	Durée d'intervention maximale JUSQU'À 15 ANS ¹	➤ Remboursement à terme ²	• 2% H.T.
DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE	Les durées d'intervention varient en fonction de la nature de l'opération (rénovation d'équipement touristique ou intervention locale) jusqu'à 10 ans JUSQU'À 10 ANS ¹	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Remboursement à terme² ou par annuités constantes pendant les 4 premières années de portage ➤ Par annuités constantes à partir de la fin de la 4^{ème} année de portage jusqu'à la fin du portage 	• 1,5% H.T. pour l'ensemble des interventions
ESPACES AGRICOLES ET NATURELS	Durée d'intervention maximale JUSQU'À 18 ANS ¹	➤ Remboursement à terme ² ou par annuités constantes jusqu'à la fin du portage	• 2% H.T.
RÉSERVES FONCIÈRES	Durée d'intervention maximale JUSQU'À 6 ANS ¹	➤ Remboursement à terme ² ou par annuités constantes jusqu'à la fin du portage	• 2% H.T.

¹ L'opérateur de la durée de portage relève de la décision de conseil d'administration après analyse du projet de la collectivité.

² Dans ce cas une demande de remboursement en capital de 2% minimum sera exigible chaque année.



CADRE RÉSERVÉ A L'EPFL
N° Acquisition :
Commune :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE TRAVAUX

PHASE 1

IDENTIFICATION DU BIEN

DEMANDEUR :

ADRESSE PRÉCISE DU BIEN :

RÉFÉRENCES CADASTRALES :

DESCRIPTION :

IDENTIFICATION DE LA DEMANDE

- 1. Démolition / Désamiantage / Dépollution
- 2. Mise aux normes / Entretien

COMMENTAIRES :

Fait à :

Le :

Signature :

CADRE RÉSERVÉ A L'EPFL

PHASE 2
Courrier de prise en compte de la demande de travaux envoyé le :

PHASE 3
Convention de travaux envoyé le :